



République Française
Département du Rhône
COMMUNE DE LAMURE-SUR-AZERGUES

Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le

ID : 069-216901074-20260409-2026_27-DE



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

N° 2026-27

SÉANCE DU 09 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril à dix-neuf heures zéro minute, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de monsieur Marc DESPLACES, Maire.

Date de convocation : 02 avril 2026	
Nombre de conseillers en exercice : 15	
Nombre de conseillers présents : 15	
Nombre de pouvoirs : /	
Nombre de votants : 15	

Présents : Marc DESPLACES – Philippe MARTHINET – Claudie VANDAMME – Laurent RIGAUDY – Bernard ROSSIER – Fabienne GUICHON – Dominique DESFLACHES – Patrice RUBAUD – Stéphane CHANRION – Ludivine BELLARD – William CHERMETTE – Manon BILLANDON - Adeline THOMAS – Lucie BIESSE – Cynthia SERVAJEAN

Secrétaire de séance : Manon BILLANDON

Objet : Commissions municipales

Le conseil municipal,
Où l'exposé de monsieur le maire,
VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-22 ;
VU le règlement intérieur du conseil municipal adopté le 09 avril 2026 ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal peut, au cours de chaque séance, créer des commissions chargées d'étudier des questions soumises au conseil ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de créer des commissions de travail, chargées de l'instruction de certains dossiers sur la base des différentes compétences attribuées à la commune ;

CONSIDÉRANT que le maire est Président de droit des commissions et que chaque commission peut élire un vice-président qui convoquera et présidera la commission en cas d'absence ou d'empêchement du maire ;

CONSIDÉRANT que le maire devra convoquer dans les huit jours qui suivent leur nomination ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent les commissions ainsi instituées ;

CONSIDÉRANT que dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée délibérante ;

CONSIDÉRANT que la désignation des membres a lieu par vote à bulletins secret (article L2121-21 du CGCT), que toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations ou aux présentations ;

CONSIDÉRANT que le même article L.2121-21 prévoit que « si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire » ;



Après en avoir délibéré

À L'UNANIMITÉ

Article 1 : FIXE à 12 le nombre de commissions chargées de préparer les dossiers du conseil municipal et les dénomme de la façon suivante :

- 1^{ère} commission : Finances
- 2^{ème} commission : Personnel communal
- 3^{ème} commission : Communication – Information - Internet
- 4^{ème} commission : Développement durable
- 5^{ème} commission : Vie associative – Animations – Fleurissement – Tourisme
- 6^{ème} commission : Salles communales
- 7^{ème} commission : Sécurité
- 8^{ème} commission : École
- 9^{ème} commission : Bâtiments communaux – Éclairage public – Cimetière
- 10^{ème} commission : Urbanisme – Forêt – Voirie
- 11^{ème} commission : Jeunesse
- 12^{ème} commission : MAPA (marché public à procédure adaptée)

Article 2 : FIXE un nombre de membres de chaque commission comme suit :

COMMISSION	NOMBRE DE MEMBRES
Finances	4 membres
Personnel communal	3 membres
Communication – Information - Internet	4 membres
Développement durable	4 membres
Vie associative – Animations – Fleurissement - Tourisme	4 membres
Salles communales	2 membres
Sécurité	4 membres
École	4 membres
Bâtiments communaux – Éclairage public – Cimetière	4 membres
Urbanisme – Forêt - Voirie	4 membres
Jeunesse	4 membres
MAPA	3 titulaires – 3 suppléants Membres identiques à la commission d'appel d'offres

Article 3 : DÉSIGNE après lecture par le maire de la liste unique proposée, en conformité avec les dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT :

- **1^{ère} commission : Finances**
 - Claudie VANDAMME - Bernard ROSSIER – Philippe MARTHINET – Laurent RIGOUDY
- **2^{ème} commission : Personnel communal**
 - Claudie VANDAMME - Philippe MARTHINET – Laurent RIGOUDY
- **3^{ème} commission : Communication – Information – Internet**
 - Laurent RIGOUDY - Stéphane CHANRION – Ludivine BELLARD – Lucie BIESSE

- **4^{ème} commission : Développement durable**
 - Laurent RIGOUDY - Bernard ROSSIER – Dominique DESFLACHES – Stéphane CHANRION

- **5^{ème} commission : Vie associative – Animations – Fleurissement – Tourisme**
 - Claudie VANDAMME - Adeline THOMAS – Patrice RUBAUD – Stéphane CHANRION

- **6^{ème} commission : Salles communales**
 - Philippe MARTHINET - Patrice RUBAUD

- **7^{ème} commission : Sécurité**
 - Laurent RIGOUDY - Stéphane CHANRION – William CHERMETTE – Adeline THOMAS

- **8^{ème} commission : École**
 - Laurent RIDOUDY - Ludivine BELLIARD – Manon BILLANDON – Patrice RUBAUD

- **9^{ème} commission : Bâtiments communaux – Éclairage public – Cimetière**
 - Philippe MARTHINET - Bernard ROSSIER – Stéphane CHANRION – Patrice RUBAUD

- **10^{ème} commission : Urbanisme – Forêt - Voirie**
 - Philippe MARTHINET - Dominique DESFLACHES – Bernard ROSSIER – Laurent RIGOUDY

- **11^{ème} commission : Jeunesse**
 - Laurent RIGOUDY - Dominique DESFLACHES – William CHERMETTE – Cynthia SERVAJEAN

- **12^{ème} commission : MAPA**
 - Membres titulaires : Philippe MARTHINET – Bernard ROSSIER – William CHERMETTE
 - Membres suppléants : Laurent RIGOUDY – Stéphane CHANRION – Fabienne GUICHON.

Pour extrait certifié conforme,
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Marc DESPLACES



Acte télétransmis au contrôle de légalité,

Le / La secrétaire de séance,



République Française
Département du Rhône
COMMUNE DE LAMURE-SUR-AZERGUES

Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le

ID : 069-216901074-20260409-2026_28-DE



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

N° 2026-28

SÉANCE DU 09 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril à dix-neuf heures zéro minute, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de monsieur Marc DESPLACES, Maire.

Date de convocation : 02 avril 2026	
Nombre de conseillers en exercice : 15	
Nombre de conseillers présents : 15	
Nombre de pouvoirs :	/
Nombre de votants :	15

Présents : Marc DESPLACES – Philippe MARTHINET – Claudie VANDAMME – Laurent RIGAUDY – Bernard ROSSIER – Fabienne GUICHON – Dominique DESFLACHES – Patrice RUBAUD – Stéphane CHANRION – Ludivine BELLARD – William CHERMETTE – Manon BILLANDON - Adeline THOMAS – Lucie BIESSE – Cynthia SERVAJEAN

Secrétaire de séance : Manon BILLANDON

Objet : Comités consultatifs

Le conseil municipal,

Où l'exposé de monsieur le maire,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2143-2 ;
VU le règlement intérieur du conseil municipal adopté le 09 avril 2026 ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal peut, au cours de chaque séance, créer des comités consultatifs chargés des problèmes d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune ;

CONSIDÉRANT que chaque comité est présidé par un membre du conseil municipal, désigné par le maire ;

CONSIDÉRANT que les comités peuvent être consultés par le maire sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipement de proximité et entrant dans le domaine d'activité des associations membres du comité ;

Après en avoir délibéré

À L'UNANIMITÉ

Article 1 : **FIXE** à 3 le nombre de comités consultatifs :

- **1^{er} comité** : **Communication – Information – Internet**

Ce comité regroupe toute la communication interne et externe de la commune. Il prend notamment en charge la rédaction du bulletin municipal avec l'implication des membres des associations.



Sont désignés membres de ce comité : Laurent RIGOUDY – Stéphane CHANRION – Ludivine BELLIARD – Lucie BIESSE – Manon BILLANDON – Bernard ROSSIER – André RENARD – Valérie MARTORANA – Jean-Philippe REGNAT – Éric SCHWARTZ.

• **2^{ème} comité : Vie associative – Animations – Fleurissement - Tourisme**

Ce comité est composé des membres du comité de jumelage de la commune et du comité de fleurissement. Seront également sollicités le comité « gardiens des chemins lamuriens, comité de décoration du village, les bienfaiteurs du patrimoine, ainsi que des bénévoles.

Sont également désignés membres de ce comité : Claudie VANDAMME – Adeline THOMAS – Lucie BIESSE – Ludivine BELLIARD – Patrice RUBAUD – Fabienne GUICHON – Stéphane CHANRION – Laurent RIGOUDY.

• **3^{ème} comité : Sécurité**

Sont désignés membres de ce comité : Laurent RIGOUDY – Stéphane CHANRION – William CHERMETTE – Adeline THOMAS – André RENARD.

Article 2 : DIT que le comité consultatif sera présidé par un membre du conseil municipal désigné par arrêté du maire.

Pour extrait certifié conforme,
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Marc DESPLACES



Acte télétransmis au contrôle de légalité,

Le / La secrétaire de séance,



République Française
Département du Rhône
COMMUNE DE LAMURE-SUR-AZERGUES

Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le



ID : 069-216901074-20260409-2026_29-DE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

N° 2026-29

SÉANCE DU 09 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril à dix-neuf heures zéro minute, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de monsieur Marc DESPLACES, Maire.

Date de convocation : 02 avril 2026	
Nombre de conseillers en exercice :	15
Nombre de conseillers présents :	15
Nombre de pouvoirs :	/
Nombre de votants :	15

Présents : Marc DESPLACES – Philippe MARTHINET – Claudie VANDAMME – Laurent RIGOUY – Bernard ROSSIER – Fabienne GUICHON – Dominique DESFLACHES – Patrice RUBAUD – Stéphane CHANRION – Ludivine BELLARD – William CHERMETTE – Manon BILLANDON - Adeline THOMAS – Lucie BIESSE – Cynthia SERVAJEAN

Secrétaire de séance : Manon BILLANDON

Objet : Désignation des représentants du Syndicat de l'eau SIEHVA

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à désigner les représentants du syndicat de l'eau SIEHVA. Les candidatures sont les suivantes :

- Monsieur Marc DESPLACES en tant que titulaire
- Monsieur Stéphane CHANRION en tant que suppléant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

À L'UNANIMITÉ

- **DÉSIGNE** les candidats suivants :
 - o Monsieur Marc DESPLACES, titulaire
 - o Monsieur Stéphane CHANRION, suppléant.

Pour extrait certifié conforme,
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Marc DESPLACES



Acte télétransmis au contrôle de légalité,

Le / La secrétaire de séance,



République Française
Département du Rhône
COMMUNE DE LAMURE-SUR-AZERGUES

Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le

ID : 069-216901074-20260409-2026_30-DE



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

N° 2026-30

SÉANCE DU 09 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril à dix-neuf heures zéro minute, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de monsieur Marc DESPLACES, Maire.

Date de convocation : 02 avril 2026	
Nombre de conseillers en exercice : 15	
Nombre de conseillers présents : 15	
Nombre de pouvoirs : /	
Nombre de votants : 15	

Présents : Marc DESPLACES – Philippe MARTHINET – Claudie VANDAMME – Laurent RIGAUDY – Bernard ROSSIER – Fabienne GUICHON – Dominique DESFLACHES – Patrice RUBAUD – Stéphane CHANRION – Ludivine BELLARD – William CHERMETTE – Manon BILLANDON - Adeline THOMAS – Lucie BIESSE – Cynthia SERVAJEAN

Secrétaire de séance : Manon BILLANDON

Objet : Désignation des référents auprès du centre social VHB

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à désigner les référents auprès du centre social Vivre en Haut Beaujolais (VHB).

Les candidatures sont les suivantes :

- Marc DESPLACES, Maire, désigné de droit
- Fabienne GUICHON
- Cynthia SERVAJEAN.

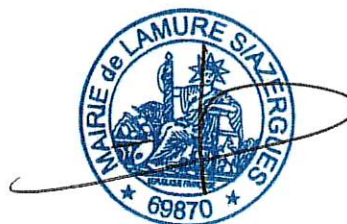
Après en avoir délibéré, le conseil municipal

À L'UNANIMITÉ

- **DÉSIGNE** les référents auprès du centre social VHB :
 - o Monsieur Marc DESPLACES, Maire, désigné de droit
 - o Madame Fabienne GUICHON
 - o Madame Cynthia SERVAJEAN.

Pour extrait certifié conforme,
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Marc DESPLACES



Acte télétransmis au contrôle de légalité,

Le / La secrétaire de séance,



République Française
Département du Rhône
COMMUNE DE LAMURE-SUR-AZERGUES

Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le



ID : 069-216901074-20260409-2026_31-DE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

N° 2026-31

SÉANCE DU 09 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril à dix-neuf heures zéro minute, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de monsieur Marc DESPLACES, Maire.

Date de convocation : 02 avril 2026	
Nombre de conseillers en exercice : 15	
Nombre de conseillers présents : 15	
Nombre de pouvoirs : /	
Nombre de votants : 15	

Présents : Marc DESPLACES – Philippe MARTHINET – Claudie VANDAMME – Laurent RIGAUDY – Bernard ROSSIER – Fabienne GUICHON – Dominique DESFLACHES – Patrice RUBAUD – Stéphane CHANRION – Ludivine BELLARD – William CHERMETTE – Manon BILLANDON - Adeline THOMAS – Lucie BIESSE – Cynthia SERVAJEAN

Secrétaire de séance : Manon BILLANDON

Objet : Désignation d'élus au conseil d'administration de LA PASSERELLE

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à désigner deux élus au sein du conseil d'administration de l'association La Passerelle. Cette association accueille, accompagne les personnes en demande d'emploi et construire un parcours d'insertion socio-professionnel durable.

Les candidatures sont les suivantes :

- Madame Lucie BIESSE
- Monsieur William CHERMETTE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

À L'UNANIMITÉ

- **DÉSIGNE** les élus qui siègeront au conseil d'administration de l'association La Passerelle :
 - o Madame Lucie BIESSE
 - o Monsieur William CHERMETTE.

Pour extrait certifié conforme,
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Marc DESPLACES



Acte télétransmis au contrôle de légalité,

Le / La secrétaire de séance,



République Française
Département du Rhône
COMMUNE DE LAMURE-SUR-AZERGUES

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

N° 2026-32

SÉANCE DU 09 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril à dix-neuf heures zéro minute, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de monsieur Marc DESPLACES, Maire.

Date de convocation : 02 avril 2026	
Nombre de conseillers en exercice :	15
Nombre de conseillers présents :	15
Nombre de pouvoirs :	/
Nombre de votants :	15

Présents : Marc DESPLACES – Philippe MARTHINET – Claudie VANDAMME – Laurent RIGOUDY – Bernard ROSSIER – Fabienne GUICHON – Dominique DESFLACHES – Patrice RUBAUD – Stéphane CHANRION – Ludivine BELLARD – William CHERMETTE – Manon BILLANDON - Adeline THOMAS – Lucie BIESSE – Cynthia SERVAJEAN

Secrétaire de séance : Manon BILLANDON

Objet : Désignation d'un délégué défense

Monsieur le Maire invite le conseil Municipal à désigner un délégué défense. La candidature de monsieur William CHERMETTE est proposée à l'assemblée délibérante.

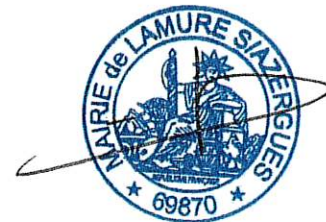
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **À L'UNANIMITÉ**

↳ **DÉSIGNE**

- Monsieur William CHERMETTE en tant que délégué défense.

Pour extrait certifié conforme,
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Marc DESPLACES



Acte télétransmis au contrôle de légalité,

Le / La secrétaire de séance,



République Française
Département du Rhône
COMMUNE DE LAMURE-SUR-AZERGUES

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

N° 2026-33

SÉANCE DU 09 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril à dix-neuf heures zéro minute, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de monsieur Marc DESPLACES, Maire.

Date de convocation : 02 avril 2026	
Nombre de conseillers en exercice : 15	
Nombre de conseillers présents : 15	
Nombre de pouvoirs : /	
Nombre de votants : 15	

Présents : Marc DESPLACES – Philippe MARTHINET – Claudie VANDAMME – Laurent RIGOUDY – Bernard ROSSIER – Fabienne GUICHON – Dominique DESFLACHES – Patrice RUBAUD – Stéphane CHANRION – Ludivine BELLIARD – William CHERMETTE – Manon BILLANDON - Adeline THOMAS – Lucie BIESSE – Cynthia SERVAJEAN

Secrétaire de séance : Manon BILLANDON

Objet : Désignation des représentants de la commune au sein du conseil d'école de l'école primaire de Lamure-sur-Azergues

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à désigner les représentants au sein du conseil d'école de l'école primaire de la commune. Se présentent :

- Monsieur Laurent RIGOUDY, titulaire
- Madame Ludivine BELLIARD, suppléante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **À L'UNANIMITÉ**

DÉSIGNE

- o Représentant titulaire : Monsieur Laurent RIGOUDY,
- o Représentant suppléante : Madame Ludivine BELLIARD.

Pour extrait certifié conforme,
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Marc DESPLACES



Acte télétransmis au contrôle de légalité,

Le / La secrétaire de séance,



République Française
Département du Rhône
COMMUNE DE LAMURE-SUR-AZERGUES

Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le

ID : 069-216901074-20260409-2026_34-DE



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

N° 2026-34

SÉANCE DU 09 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril à dix-neuf heures zéro minute, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de monsieur Marc DESPLACES, Maire.

Date de convocation : 02 avril 2026	
Nombre de conseillers en exercice : 15	
Nombre de conseillers présents : 15	
Nombre de pouvoirs : /	
Nombre de votants : 15	

Présents : Marc DESPLACES – Philippe MARTHINET – Claudie VANDAMME – Laurent RIGAUDY – Bernard ROSSIER – Fabienne GUICHON – Dominique DESFLACHES – Patrice RUBAUD – Stéphane CHANRION – Ludivine BELLARD – William CHERMETTE – Manon BILLANDON - Adeline THOMAS – Lucie BIESSE – Cynthia SERVAJEAN

Secrétaire de séance : Manon BILLANDON

Objet : Désignation des représentants de la commune au sein du collège

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à désigner les représentants au sein du collège. Se présentent :

- Monsieur Marc DESPLACES, titulaire et membre de droit
- Madame Fabienne GUICHON, suppléante.

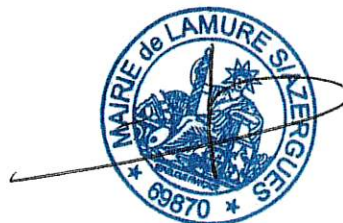
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **À L'UNANIMITÉ**

DÉSIGNE

- o Représentant titulaire : Monsieur Marc DESPLACES, membre de droit,
- o Représentant suppléante : Madame Fabienne GUICHON, suppléante.

Pour extrait certifié conforme,
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Marc DESPLACES



Acte télétransmis au contrôle de légalité,

Le / La secrétaire de séance,



République Française
Département du Rhône
COMMUNE DE LAMURE-SUR-AZERGUES

Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le

ID : 069-216901074-20260409-2026_35-DE



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

N° 2026-35

SÉANCE DU 09 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril à dix-neuf heures zéro minute, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de monsieur Marc DESPLACES, Maire.

Date de convocation : 02 avril 2026	
Nombre de conseillers en exercice : 15	
Nombre de conseillers présents : 15	
Nombre de pouvoirs : /	
Nombre de votants : 15	

Présents : Marc DESPLACES – Philippe MARTHINET – Claudie VANDAMME – Laurent RIGOUY – Bernard ROSSIER – Fabienne GUICHON – Dominique DESFLACHES – Patrice RUBAUD – Stéphane CHANRION – Ludivine BELLIARD – William CHERMETTE – Manon BILLANDON - Adeline THOMAS – Lucie BIESSE – Cynthia SERVAJEAN

Secrétaire de séance : Manon BILLANDON

Objet : Désignation du référent Ambroisie

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à désigner un référent Ambroisie. La candidature de monsieur Dominique DESFLACHES est proposée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **À L'UNANIMITÉ**

☞ **DÉSIGNE**

- Dominique DESFLACHES, référent Ambroisie.

Pour extrait certifié conforme,
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Marc DESPLACES



Acte télétransmis au contrôle de légalité,

Le / La secrétaire de séance,



République Française
Département du Rhône
COMMUNE DE LAMURE-SUR-AZERGUES

Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le

ID : 069-216901074-20260409-2026_36-DE



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

N° 2026-36

SÉANCE DU 09 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril à dix-neuf heures zéro minute, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de monsieur Marc DESPLACES, Maire.

Date de convocation : 02 avril 2026	
Nombre de conseillers en exercice : 15	
Nombre de conseillers présents : 15	
Nombre de pouvoirs : /	
Nombre de votants : 15	

Présents : Marc DESPLACES – Philippe MARTHINET – Claudie VANDAMME – Laurent RIGOUY – Bernard ROSSIER – Fabienne GUICHON – Dominique DESFLACHES – Patrice RUBAUD – Stéphane CHANRION – Ludivine BELLARD – William CHERMETTE – Manon BILLANDON - Adeline THOMAS – Lucie BIESE – Cynthia SERVAJEAN

Secrétaire de séance : Manon BILLANDON

Objet : Désignation du référent auprès de HVA Culture

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à désigner un représentant de HVA Culture, outre le maire désigné de droit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **À L'UNANIMITÉ**

- ↳ **DÉSIGNE**
- Cynthia SERVAJEAN.

Pour extrait certifié conforme,
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Marc DESPLACES



Acte télétransmis au contrôle de légalité,

Le / La secrétaire de séance,



République Française
Département du Rhône
COMMUNE DE LAMURE-SUR-AZERGUES

Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le

ID : 069-216901074-20260409-2026_37-DE



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

N° 2026-37

SÉANCE DU 09 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril à dix-neuf heures zéro minute, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de monsieur Marc DESPLACES, Maire.

Date de convocation : 02 avril 2026	
Nombre de conseillers en exercice :	15
Nombre de conseillers présents :	15
Nombre de pouvoirs :	/
Nombre de votants :	15

Présents : Marc DESPLACES – Philippe MARTHINET – Claudie VANDAMME – Laurent RIGOUDY – Bernard ROSSIER – Fabienne GUICHON – Dominique DESFLACHES – Patrice RUBAUD – Stéphane CHANRION – Ludivine BELLIARD – William CHERMETTE – Manon BILLANDON - Adeline THOMAS – Lucie BIESSE – Cynthia SERVAJEAN

Secrétaire de séance : Manon BILLANDON

Objet : Désignation de référents « Rivière » et PCS au niveau communal (SMBVA)

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à désigner deux référents pour le syndicat mixte du bassin versant de l'Azergues (SMBVA).

Proposition de deux référents :

- Référent « rivière » : Bernard ROSSIER
- Référent PCS : Laurent RIGOUDY

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **À L'UNANIMITÉ**

↳ **DÉSIGNE**

- Référent « rivière » : Bernard ROSSIER
- Référent PCS : Laurent RIGOUDY

Pour extrait certifié conforme,
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Marc DESPLACES



Acte télétransmis au contrôle de légalité,

Le / La secrétaire de séance,



République Française
Département du Rhône
COMMUNE DE LAMURE-SUR-AZERGUES

Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le

ID : 069-216901074-20260409-2026_38-DE



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

N° 2026-38

SÉANCE DU 09 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril à dix-neuf heures zéro minute, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de monsieur Marc DESPLACES, Maire.

Date de convocation : 02 avril 2026	
Nombre de conseillers en exercice : 15	
Nombre de conseillers présents : 15	
Nombre de pouvoirs : /	
Nombre de votants : 15	

Présents : Marc DESPLACES – Philippe MARTHINET – Claudie VANDAMME – Laurent RIGAUDY – Bernard ROSSIER – Fabienne GUICHON – Dominique DESFLACHES – Patrice RUBAUD – Stéphane CHANRION – Ludivine BELLARD – William CHERMETTE – Manon BILLANDON – Adeline THOMAS – Lucie BIESSE – Cynthia SERVAJEAN

Secrétaire de séance : Manon BILLANDON

Objet : Désignation de référents au sein de l'association ADHA

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à désigner, outre le maire, un représentant suppléant, référent au sein de l'ADHA (association d'aide à domicile de la Haute Azergues). La candidature de madame Claudie VANDAMME est déposée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **À L'UNANIMITÉ**

↳ **DÉSIGNE**

- Monsieur Marc DESPLACES, membre de droit
- Madame Claudie VANDAMME, suppléante.

Pour extrait certifié conforme,
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Marc DESPLACES



Acte télétransmis au contrôle de légalité,

Le / La secrétaire de séance,



République Française
Département du Rhône
COMMUNE DE LAMURE-SUR-AZERGUES

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

N° 2026-39

SÉANCE DU 09 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf du mois d'avril à dix-neuf heures zéro minute, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de monsieur Marc DESPLACES, Maire.

Date de convocation : 02 avril 2026	
Nombre de conseillers en exercice :	15
Nombre de conseillers présents :	15
Nombre de pouvoirs :	/
Nombre de votants :	15

Présents : Marc DESPLACES – Philippe MARTHINET – Claudie VANDAMME – Laurent RIGOUY – Bernard ROSSIER – Fabienne GUICHON – Dominique DESFLACHES – Patrice RUBAUD – Stéphane CHANRION – Ludivine BELLARD – William CHERMETTE – Manon BILLANDON - Adeline THOMAS – Lucie BIESSE – Cynthia SERVAJEAN

Secrétaire de séance : Manon BILLANDON

Objet : Subvention attribuée au lycée agricole privé Ressins

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal d'une demande de subvention reçue le 11 mars dernier, du lycée agricole privé Ressins sachant qu'un élève y est scolarisé. Il est proposé d'allouer une subvention de 50,00 €.

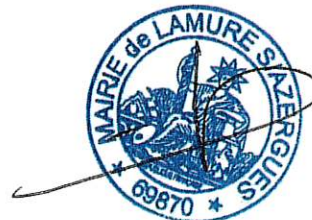
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **À L'UNANIMITÉ**

DÉCIDE de

- ↪ **VERSER** une subvention de 50,00 €
- ↪ **DIT** que les crédits sont prévus au BP 2026 – imputation 65748.

Pour extrait certifié conforme,
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Marc DESPLACES



Acte télétransmis au contrôle de légalité,

Le / La secrétaire de séance,